

Proposition du Conseil administratif du 7 décembre 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant de 1 025 000 francs, soit:

- Délibération I: 750 000 francs destinés à l'achat de 10 véhicules électriques pour équiper la future Unité de nettoyage des toilettes publiques du Service logistique et manifestations;**
- Délibération II: 275 000 francs destinés à la mise en place d'installations fixes permettant de recharger des véhicules électriques sur le site sis rue François-Dussaud 10.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

A la suite du projet de délibération PRD-264 votée le 7 septembre 2021 et d'un amendement du Conseil municipal au projet de budget 2022, 400 000 francs ont été ajoutés au budget 2022 afin de lancer le recrutement du personnel nécessaire à l'internalisation du nettoyage des WC publics, actuellement effectué sous mandat de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) par l'entreprise Honegger.

Afin de répondre à la volonté politique du Conseil municipal d'internaliser cette prestation, le Conseil administratif a validé, en mars 2022, une planification qui prévoit la reprise du nettoyage des WC publics par l'administration municipale au 1^{er} janvier 2024, soit au terme de la prolongation du contrat de nettoyage des WC publics de la Ville de Genève auprès de Honegger. A cette fin, une Unité de nettoyage des toilettes publiques (UNTP) au sein du Service logistique et manifestations (LOM) sera créée au dernier trimestre 2023.

Au vu de ce qui précède, la présente proposition sollicite votre Conseil afin que:

1. le LOM puisse acquérir en 2023 les véhicules électriques nécessaires à l'accomplissement de sa mission;
2. la Direction du patrimoine bâti (DPBA) puisse conduire les travaux nécessaires sur le site de François-Dussaud afin d'installer des recharges électriques. Celles-ci serviront à alimenter les véhicules de l'UNTP ainsi que d'autres engins des services municipaux basés sur site (le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), le LOM et le Service Voirie – Ville propre (VVP) qui seront renouvelés avec des modèles à propulsion électrique dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie climat de la Ville de Genève.

Pour rappel, celle-ci prévoit que 50% de la flotte de l'administration municipale soit pourvue d'une motorisation électrique d'ici à 2030.

Exposé des motifs

La future UNTP, qui devrait comprendre 15 agent-e-s de propreté, deux encadrant-e-s et un-e chef-fe d'unité, aura pour mission le nettoyage de la soixantaine de WC publics tous les jours de l'année, de 6 h à 19 h en hiver, jusqu'à 22 h en période estivale. Concrètement, cette prestation consiste à ramasser les déchets qui jonchent le sol, puis à nettoyer quotidiennement, entre trois et sept fois, environ 210 cuvettes, 50 urinoirs et 140 lavabos.

A cela s'ajoutera le nettoyage des sols, des portes et des murs, la vidange des poubelles ainsi que l'approvisionnement en consommables que sont le papier toilette, le savon liquide et les serviettes hygiéniques qui permettent de lutter contre la précarité menstruelle.

Les WC installés lors des manifestations réalisées par la Ville de Genève (Fête de la musique, Fête nationale, Fête du Nouvel-An, etc.) sont aussi concernés et viendront s'ajouter à la liste des éléments à nettoyer, parfois à purger et à approvisionner.

Délibération I

Il est prévu d'acquérir 10 véhicules pour un montant estimé à 750 000 francs TTC:

- 6 véhicules utilitaires étroits de type Goupil G2 avec box à rideaux à 50 000 francs l'unité;
- 2 véhicules utilitaires étroits de type Goupil G4 avec un nettoyeur à haute pression et un réservoir pour 65 000 francs pièce;
- 2 véhicules utilitaires à pont bâché avec un nettoyeur à haute pression et un réservoir ainsi qu'une pompe et sa cuve pour un coût unitaire de 160 000 francs.

Délibération II

Tous les véhicules susmentionnés fonctionneront grâce à l'électricité, raison pour laquelle il est crucial que des travaux soient effectués préalablement par la DPBA.

D'après le chiffrage réalisé par le Service de l'énergie (ENE), ces travaux impliquent des prestations d'ingénieur, la pose d'un rail d'énergie et de tableaux

électriques, l'installation de câblages supplémentaires et de 10 stations de recharge électrique. Le montant des travaux est estimé à 275 000 francs.

Pour acheminer l'énergie depuis le tableau général électrique à basse tension jusqu'à la halle aux véhicules du site de François-Dussaud 10, il est prévu d'installer un rail d'énergie d'une puissance de 1250 A. Sa capacité est volontairement surdimensionnée pour les 10 véhicules de la présente demande de crédit afin de pouvoir alimenter une vingtaine de camions et une quarantaine de véhicules légers basés sur le site François-Dussaud, qui seront renouvelés ultérieurement dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie climat de la Ville de Genève. Or, les tableaux électriques existants n'offrent aucune réserve de puissance. En installant un rail d'énergie de grande capacité, on optimise les travaux à effectuer en la matière en évitant de superposer diverses installations électriques à chaque nouvel achat d'engins et de véhicules rechargeables.

Transition écologique et cohésion sociale

La présente demande de crédit s'inscrit dans une logique de développement durable sous plusieurs aspects:

- utilisés exclusivement dans un environnement urbain, les 10 véhicules électriques concernés seront silencieux, n'émettront aucun gaz d'échappement et ne consommeront pas de carburant fossile; ils s'inscrivent parfaitement dans la mise en œuvre de la Stratégie climat de la Ville de Genève;
- les tournées de nettoyage seront organisées de manière à limiter le plus possible les déplacements en véhicule;
- les travaux sur le site de François-Dussaud permettront d'installer des recharges électriques nécessaires afin de pouvoir renouveler les véhicules basés sur le site avec des modèles à propulsion électrique dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie climat de la Ville de Genève, qui prévoit que 50% de la flotte de l'administration municipale soit pourvue d'une motorisation électrique d'ici à 2030.

Estimation des coûts

Délibération I: acquisition de 10 véhicules électriques		Coûts estimés TTC	
nombre	équipement du modèle	unitaire en francs	total en francs
6	avec box à rideau	50 000	300 000
2	avec nettoyeur à haute pression et réservoir	65 000	130 000
2	pont bâché avec nettoyeur à haute pression, réservoir, pompe et cuve	160 000	320 000
Coût du crédit I demandé			750 000

Délibération II: travaux de mise en place d'installations fixes permettant de recharger des véhicules électriques pour le site de François-Dussaud 10	Coûts estimés TTC en francs
Prestations d'ingénieurs et équipements complémentaires (câblages, tableaux électriques, rail d'énergie, stations de recharge, etc.)	275 000
Coût du crédit II demandé	275 000

Coût des deux crédits demandés	1 025 000
---------------------------------------	------------------

Délais de réalisation

L'actuel contrat de nettoyage des WC publics avec la société Honegger arrivant à son terme au 31 décembre 2023, il faudra qu'à cette date:

- tous les travaux relatifs aux installations de recharge soient exécutés et que celles-ci soient pleinement opérationnelles;
- les 10 véhicules soient livrés et fonctionnels.

Référence au 18^e plan financier d'investissement (PFI) 2023-2034

Le présent objet n'est pas inscrit dans le 18^e PFI 2023-2034. Il répond toutefois aux votes du projet de délibération PRD-264 en 2021 et d'un amendement au projet de budget 2022 par le Conseil municipal afin d'internaliser le nettoyage des WC publics.

Budget de fonctionnement

L'actuel budget de fonctionnement du LOM absorbera l'achat de produits de nettoyage et de petit matériel spécifique (brosses, éponges, etc.), mais aussi les frais d'entretien des véhicules. Nous estimons la totalité de ces coûts à un peu moins de 50 000 francs par an.

La consommation des véhicules électriques est estimée à 20 000 francs par an et sera aussi intégrée dans le budget de fonctionnement du LOM.

La diminution des charges financières liée à la fin du contrat de nettoyage (1 300 000 francs) sera destinée en priorité à l'engagement dans la fonction publique municipale du personnel nécessaire au nettoyage des toilettes publiques de la Ville de Genève. Viendront s'ajouter 400 000 francs, votés par le Conseil municipal au budget 2022, ce qui conduira à un montant total de 1 700 000 francs, afin de permettre la création de 18 postes équivalents temps plein (ETP).

Charges financières annuelles

Délibération I (véhicules)

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 99 100 francs.

Délibération II (travaux)

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 29 400 francs.

Services gestionnaires et service bénéficiaire

Délibération I (véhicules)

Le LOM est le service gestionnaire et bénéficiaire.

Délibération II (travaux)

La DPBA est le service gestionnaire et le LOM est le service bénéficiaire.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Terrain		
Honoraires		
Gros œuvre		
Second œuvre		
Installations, équipements fixes	275 000	27
Véhicules lourds		
Mobilier, infrastructures informatiques		
Machines, matériel, véhicules	750 000	73
Équipements informatiques ou bureautiques		
Frais financiers		
Autres (à préciser)		
Coût total du projet en francs TTC	1 025 000	

B. PLANIFICATION DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année impactée	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2023	1 025 000	0	1 025 000
Total en francs TTC	1 025 000	0	1 025 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: LOM

CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel (compensées par le fonctionnement)	1 700 000	18
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	70 000	
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	128 500	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites en francs TTC	178 500	

REVENUS	
40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage, etc.)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits en francs TTC	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement en francs TTC	- 178 500
---	------------------

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les deux projets de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 750 000 francs destiné à l'achat de 10 véhicules électriques pour l'Unité de nettoyage des toilettes publiques du Service logistique et manifestations.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 750 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner tout ou partie des véhicules concernés par la présente demande de crédit totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 275 000 francs destiné à la mise en place d’installations fixes permettant de recharger des véhicules électriques sur le site sis rue François-Dussaud 10.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 275 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.